



**Conférence-débat du 9 décembre 2011**

Organisée par l'Association des Maires de la Vienne  
& la Chambre d'agriculture de la Vienne

# **Agriculture, Environnement & Urbanisme**

Madame, Monsieur,

Les lois « Grenelle » prévoient de nouveaux dispositifs (*Stratégie de Création des Aires Protégées, Trame Verte et Bleue...*) que vous aurez à prendre en compte dans vos documents d'urbanisme et le développement futur de vos territoires.

Vous vous interrogez sur votre rôle, les outils et l'impact potentiel de ces dispositifs sur l'urbanisation et l'agriculture dans votre collectivité.

Le Président de l'Association des Maires de la Vienne et le Président la Chambre d'agriculture de la Vienne souhaitent vous apporter un éclairage sur le thème, à travers la conférence-débat :

## Agriculture, Environnement et Urbanisme

Vous pouvez télécharger tous les documents sur ce sujet en cliquant sur :  
**[www.vienne.chambagri.fr](http://www.vienne.chambagri.fr)**



### L'Économie Agricole de la Vienne

**L'agriculture, une économie des territoires :**

- Les 2/3 de l'espace du département
- 13 000 emplois
- 600 Millions d'euros du produit Brut

**L'agriculture de la Vienne c'est :**

- 10<sup>ème</sup> rang national en grandes cultures
- 1 170 000 hl de lait de vache
- 2<sup>ème</sup> rang national en production de lait de chèvre
- 12 500 tonnes de viande bovine
- 4<sup>ème</sup> rang national de production viande ovine
- 3<sup>ème</sup> rang national de production de lapins
- 5<sup>ème</sup> rang national de production de melons
- 84 200 hl de vins
- 1 500 tonnes d'échalions
- 11<sup>ème</sup> rang national d'asperges

***Ces 10 dernières années l'agriculture a perdu environ 6 000 hectares, surfaces prélevées par l'urbanisme et les infrastructures routières.***

## Agriculture et Environnement

- L'Agriculture : 1<sup>er</sup> acteur du paysage
- L'Agriculture : Source de biodiversité
- Dans une démarche volontaire les agriculteurs s'engagent à respecter les règles visant à préserver l'environnement

Actuellement dans notre département **750 agriculteurs engagés en Mesures Agro-Environnementales territoriales** :

- Diversités des cultures
- Gestion des prairies et d'habitats remarquables
- Agriculture biologique
- Protection de l'outarde canepetière
- 360 exploitants engagés sur 21 périmètres pour protéger la qualité de l'eau
- 13 400 ha répartis sur 8 Syndicats d'eau

***Les obligations et les engagements des agriculteurs doivent être pris en compte dans les documents d'urbanisme.***



### Trame Verte et Bleue : Nouveau Dispositif environnemental

*Objectif de création d'une TVB d'ici fin 2012*

- **Les communes** sont concernées par son application à l'échelle de leur territoire
- La TVB outil du « Grenelle » Lois du 3 août 2009 et du 12 juillet 2010
- Inscription **de la TVB** dans le Code de l'Urbanisme : Objectifs de **préservation de la biodiversité et de remise en bon état** des continuités écologiques
- Les documents d'urbanisme doivent **prendre en compte** le schéma régional (*sur la base d'une carte au 100 000<sup>ème</sup>*) et identifier les trames
- Les communes peuvent **édicter des prescriptions ou classer des éléments du paysage** (*haies, zones humides...*)
- Ces classements doivent correspondre à des **enjeux identifiés et être justifiés**
- **L'impact** de ces classements sur **les activités économiques** du territoire **doit être évalué**



# La Charte Agriculture Forêt Urbanisme Territoires

**Signée le 25 janvier 2011 par :**

- L'Association des Maires de la Vienne
- La Chambre d'agriculture de la Vienne
- Le Conseil Général de la Vienne
- Grand Poitiers
- La Communauté d'Agglomération du Pays Châtelleraudais
- Le Centre Régional de la Propriété Forestière
- La Société d'Aménagement Foncier et d'Établissement Rural

**Considérer les espaces agricoles et forestiers comme composante à part entière du territoire**

Utiliser l'espace de façon économe et raisonnée :

- Garantir un équilibre entre développement urbain et préservation des espaces agricoles et forestiers
- Pour une approche de l'utilisation des territoires sur le long terme et à une échelle adaptée
- Favoriser la pédagogie et la concertation entre les différents acteurs et usagers de l'espace
- Utiliser les outils de gestion de l'espace et pour l'aide à la décision : **Le diagnostic agricole et les réserves foncières**



## Le Diagnostic Territorial

***Pour mieux prendre en compte les Espaces Agricoles***

**Le diagnostic Territorial Agricole, une démarche concertée :**

- Rencontre avec les élus pour préciser la démarche d'analyse des enjeux agricoles
- Réunion d'information avec les agriculteurs concernés
- Présentation des travaux et débat entre élus et agriculteurs

**Le diagnostic comprend :**

- L'identification et la description des sièges et des sites des activités agricoles
- La localisation des surfaces nécessaires à l'exploitation agricole
- Un atlas cartographique avec tous les espaces à vocation agricole (*surfaces exploitées, parcelles contractualisées, pratiques culturales, déplacements agricoles, ...*)
- Un document de synthèse caractérisant l'état de l'activité agricole de votre territoire et les perspectives d'évolution
- Un accompagnement et tous documents complémentaires selon vos besoins.

***La Chambre d'Agriculture Vous apporte un éclairage essentiel sur l'agriculture de votre territoire et ses perspectives d'évolution.***



**AGRICULTURES  
& TERRITOIRES**  
CHAMBRE D'AGRICULTURE  
VIENNE



Agropole - BP 50001  
2133, Route de Chauvigny  
86550 Mignaloux-Beauvoir  
Tél. 05 49 44 74 74 - fax : 05 49 44 74 45  
e-mail : [accueil@vienne.chambagri.fr](mailto:accueil@vienne.chambagri.fr)  
[www.vienne.chambagri.fr](http://www.vienne.chambagri.fr)